



Litige sur une fuite d'eau

Par dapf

Il y a dans la cuisine de mon appartement une fuite d'eau goutant du plafond (un mini seau par jour) et provenant de l'appartement du dessus.

Il s'agit d'une fuite sur une descente d'eau de la copropriété.

La copropriété a mandaté un plombier pour effectuer cette réparation, mais le propriétaire du dessus qui a coffré les tuyaux en cause ne veut pas que les travaux soient faits sous prétexte qu'il devra refaire, à sa charge, son coffrage et la peinture par dessus.

Il y a maintenant 4 mois que je me bats sans résultats.

Le syndic a envoyé plusieurs lettres à mon voisin du dessus... qui n'accepte toujours pas l'accès à son appartement.

Pouvez-vous m'indiquer juridiquement à qui incombe le coût de la réfection du coffrage et de la peinture de mon voisin du dessus copropriétaire ? à lui ou à la copropriété ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par aie mac

bonjour

Pouvez-vous m'indiquer juridiquement à qui incombe le coût de la réfection du coffrage et de la peinture de mon voisin du dessus copropriétaire ? à lui ou à la copropriété ?

Elle incombe à la copropriété, sauf si le règlement de copropriété interdit aux copropriétaires de réaliser des caches et coffrages tels que celui que vous mentionnez; auquel cas, les frais de dépose et repose incombent au copropriétaire concerné.